

Le déploiement de la fibre optique se poursuit

S'-Raphaël En plus des 8 000 foyers et entreprises déjà éligibles au Très Haut Débit, la fibre optique gagne du terrain dans le Nord de la commune. D'ici septembre, 4 000 nouveaux logements seront concernés

Petit à petit, la fibre optique fait son nid. C'est le message qu'ont adressé les représentants d'Orange⁽¹⁾ au maire Georges Ginesta, dernièrement.

D'ores et déjà, les habitants des quartiers Les Clairettes, Pin Bernard, la Remont, les Arènes, les Luquettes et l'Armitelle sont éligibles à des offres internet inhérentes à la fibre (lire par ailleurs).

Mais Laurent Londeix, délégué régional pour Orange, est surtout venu parler des futures échéances et des nouveaux quartiers visés par le déploiement.

Toute la commune équipée d'ici 2020

Ainsi les Jardins de Diane, Le Pin Blanc, Vigne Neuve, Montrouge, Les Cous, Suveret, Valescure, Clair Bois, Val d'or, Clos des Pins, La ferme Arnaud, Les Vallons de Valescure, Villa Magali et Vaulongue. « Les premiers clients de cette zone géographique auront la fibre d'ici le mois de septembre, précise Laurent



En face du maire, le délégué régional d'Orange, Laurent Londeix, entouré de Valérie Pérotti, responsable communication, et d'Olivier Daguillon, directeur des relations avec les collectivités locales du Var.

(Photo T. H.)

Londeix. Cela représentera 4 000 logements supplémentaires. » Puis, d'ici le mois de juin 2018, la fibre se déploiera sur la bande littorale-est de la ville, à savoir les quartiers de Santa Lucia,

Beau Rivage, La Péguère, Les Tasses, Estérel plage, Aiguebonne, Le Dramont, Camp Long et Cap Estérel.

Sachant que pour Boulouris, Agay et l'hyper-centre, le dé-

ploiement total devrait intervenir entre 2018 et 2020.

Enfin, notons que pour suivre les étapes du déploiement, Orange a mis en ligne (re-seaux.orange.fr) une carte de

Pratique

■ La démarche

Afin que les habitants des futurs quartiers concernés puissent bénéficier de ce nouveau réseau, il est important que les habitants contactent dès aujourd'hui leur syndic ou leur bailleur et demandent que le sujet du raccordement de leur immeuble soit abordé et voté en assemblée générale.

Dès lors, l'opérateur choisi pourra installer les points de branchement en face de chaque logement et le client pourra choisir le fournisseur d'accès internet (FAI) de son choix pour effectuer le raccordement final à son domicile.

couverture compatible ordinateur, tablette et smartphone.

T. H.

1. L'opérateur en charge de l'installation dans l'Est-Var.